RÉDUCTION DES DÉCHETS: TOUS CONCERNÉ-ES

Chaque habitant produit 390 Kg de déchets par an, traités par AZUR ou le service propreté communal. Avec l'augmentation de la population, les volumes traités nécessitent des moyens supplémentaires qui se retrouvent dans nos taxes. Un engagement quotidien permet de réduire fortement ce volume.

Choisir des produits avec peu d'emballage permet d'influencer les fabricants et diminuer le volume des poubelles. Augmenter la durée de vie d'un produit permet aussi de ralentir la production de déchets.

Certains déchets ne peuvent pas être évités.

Dans ce cas, il est nécessaire d'apprendre à bien les gérer. Compostage, réparation et recyclage sont des solutions que chacun peut mettre en place.

Semaine européenne de la réduction des déchets du 18 au 26 novembre.